



Union Sportive de Viesly

Complexe Hector DEPREUX
Rue du 8 mai 1945 – 59271 VIESLY
www.viesly-us.footeo.com

**REGLEMENT DU 28^{ème} EURO TOURNOI
Challenge Georges DELSART
12 et 13 juin 2011**

ORGANISATION DU TOURNOI

ARTICLE 1 : L'US VIESLY organise un Tournoi international de football à 9 au Stade DEPREUX de VIESLY les 12 et 13 juin 2011. Ce Tournoi est réservé aux joueurs nés en 1998 et 1999 (U13), licenciés dans un club français ou étranger. Seules les équipes affiliées à une association nationale reconnue sont autorisées à participer. Un joueur peut jouer pour une seule équipe au cours du Tournoi.

ARTICLE 2 : L'engagement pour ce Tournoi est gratuit. Les organisateurs assurent l'hébergement et la restauration des équipes participantes. Chaque délégation est constituée de 12 joueurs et 3 dirigeants.

ARTICLE 3 : Chaque équipe est responsable de contracter une couverture d'assurance appropriée.

ARTICLE 4 : Avant le premier match, le chef de délégation du club participant remettra à la commission du Tournoi une liste indiquant le nom des joueurs, leur numéro de licence, leur numéro de maillot et leur date de naissance. Les licences de ces joueurs devront pouvoir être présentées à tout moment.

ARTICLE 5 : Chaque équipe se présente avec deux jeux de maillots de couleurs différentes ainsi qu'un ballon de taille 4. Un arbitre assistant doit être fourni à chaque rencontre.

ARTICLE 6 : L'équipe vainqueur se verra remettre le Challenge Georges DELSART. Ce trophée acquis pour une année sera remis en jeu l'année suivante.

REGLEMENT SPORTIF DU TOURNOI

ARTICLE 7 : 18 équipes sont réparties en 3 groupes de 6 équipes. Chaque équipe dispute 8 rencontres en deux journées (5+3). La durée des rencontres est fixée à 2 x 10 minutes. La pause de la mi-temps durera 5 minutes. Il n'y a pas de prolongations en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire. A partir des quarts de finale, il est procédé en cas d'égalité aux tirs au but (4 joueurs par série).

ARTICLE 8 : Les matchs de qualification se jouent le Dimanche. A l'issue de ces matchs, les deux premiers de chaque groupe ainsi que les deux meilleurs troisièmes participent le lendemain aux quarts de finale (Groupe des As). Les autres équipes sont réparties en deux groupes Excellence de 3 équipes et jouent les places de 9 à 14. Les derniers de chaque groupe et le plus mauvais cinquième jouent dans le groupe de Consolation (places de 15 à 18).

ARTICLE 9 : En phase qualificative, le système de points ci-après sera appliqué : 3 pts pour une victoire, 1 pt pour un match nul et 0 pt pour une défaite. Si plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points, il est tenu compte, tout d'abord, de la différence de buts puis du nombre de buts marqués, ensuite des rencontres directes. Enfin, toujours en cas d'égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

ARTICLE 10 : Les équipes sont composées de 9 joueurs, y compris le gardien, et de 3 remplaçants. Ces derniers peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie après accord de l'arbitre.

ARTICLE 11 : En cas d'exclusion, le joueur est suspendu pour la rencontre suivante. L'arbitre en informera la Commission du Tournoi immédiatement après le match.

L'ARBITRAGE

ARTICLE 12 : Les rencontres sont dirigées par des arbitres officiels demandés au District Escout trois semaines avant le Tournoi. Les arbitres seront responsables de communiquer le résultat final de chaque rencontre. Les règlements appliqués sont ceux du football à 9.

ARTICLE 13 : Une commission restreinte composée du Directeur du Tournoi, du Président du Club organisateur et de son secrétaire ainsi que du responsable des arbitres est seule habilitée à statuer en cas de litige. Aucune réclamation concernant des décisions de l'arbitre sur le terrain ne sera acceptée.

ARTICLE 14 : Il appartient à l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nationales et/ou internationales nécessaires pour le Tournoi au moins deux mois avant le début du Tournoi.